



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION (FINA)

Plongeon

A. ÉPREUVES (8)

Épreuves masculines (4)	Épreuves féminines (4)
Plongeon individuel Tremplin 3 m Haut vol 10 m	Plongeon individuel Tremplin 3 m Haut vol 10 m
Plongeon synchronisé Tremplin 3 m Haut vol 10 m	Plongeon synchronisé Tremplin 3 m Haut vol 10 m

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le plongeon :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total
Hommes	64	4	68
Femmes	64	4	68
Total	128	8	136

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	8	Au maximum une (1) équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé Au maximum deux (2) athlètes dans chaque épreuve individuelle
Femmes	8	Au maximum une (1) équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé Au maximum deux (2) athlètes dans chaque épreuve individuelle
Total	16	

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents) et la Règle 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte olympique sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo.

Critères relatifs à l'âge :

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo doivent être nés avant le 1^{er} janvier 2007. Les athlètes âgés de moins de 14 ans au 31 décembre 2020 ne seront pas autorisés à concourir aux Jeux Olympiques ([Règle D 1.4 de la FINA](#)).

Critères d'admission supplémentaires de la FI :

Seuls les athlètes qui sont admis à participer aux compétitions officielles de la FINA, conformément à la [Règle GR 2.5 de la FINA](#), sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre hiérarchique de qualification.

HOMMES / FEMMES

Qualification des équipes : plongeon synchronisé (tremplin et haut vol)

Règle BL 9.3.8.3.2 de la FINA

Huit (8) équipes, y compris celle du pays hôte, seront en lice dans chaque épreuve de plongeon synchronisé.

Les places de qualification s'obtiendront comme suit :

Nombre de places par sexe	Épreuves de qualification
3 équipes	18^{es} Championnats du monde de la FINA en 2019 à Gwangju (KOR) Les CNO représentés par les trois (3) premières équipes au classement des Championnats du monde de la FINA en 2019
1 équipe	Pays hôte
4 équipes	Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020 Les CNO représentés par les quatre (4) équipes les mieux placées au classement de la Coupe du monde de la FINA en 2020 qui n'ont pas encore obtenu de place de qualification.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Qualification individuelle : tremplin et haut vol

Règle BL 9.3.8.3.3.4 de la FINA

Un athlète individuel ne pourra obtenir qu'une (1) seule place par épreuve pour son CNO.

Les athlètes individuels obtiendront les places de qualification pour leur CNO comme suit :

Nombre de places individuelles par épreuve	Épreuves de qualification
12 athlètes	18^{es} Championnats du monde de la FINA en 2019 à Gwangju (KOR) Les 12 athlètes les mieux classés dans chaque épreuve individuelle lors des 18 ^{es} Championnats du monde de la FINA obtiendront chacun une (1) place de qualification pour leur CNO.
5 athlètes	Championnats continentaux Les championnats continentaux ne pourront avoir lieu qu'après les Championnats du monde 2019 et avant la Coupe du monde de plongeon 2020, et devront être approuvés par la FINA. Un Comité technique de plongeon (CTP) neutre sera assigné à chaque championnat continental. Les athlètes les mieux classés dans chaque épreuve individuelle lors des cinq (5) championnats continentaux obtiendront chacun une (1) place de qualification pour leur CNO. Si un championnat continental n'a pas lieu, le continent pourra qualifier un plongeur pour une épreuve individuelle à la Coupe du monde de plongeon 2020. Au minimum deux fédérations nationales de ce continent devront participer à l'épreuve individuelle en question à la Coupe du monde de plongeon 2020. Le plongeur de ce continent le mieux classé obtiendra une (1) place pour sa fédération nationale/CNO. Un plongeur individuel ne pourra obtenir qu'une (1) seule place par épreuve pour sa fédération.
Jusqu'à 18 athlètes	Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020 Les 18 athlètes les mieux classés à la Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020 obtiendront chacun une (1) place de qualification pour leur CNO, à raison de deux (2) athlètes au maximum par CNO.
Athlètes supplémentaires	Des places supplémentaires pourront être obtenues par des athlètes pour leur CNO mais uniquement jusqu'à ce que le quota dans l'épreuve correspondante soit atteint. Ces places supplémentaires seront attribuées aux athlètes occupant les rangs 19 et suivants au classement de la Coupe du monde de plongeon 2020 de la FINA jusqu'à ce que le nombre maximum d'athlètes soit atteint et en respectant le quota par CNO comme indiqué dans la section B ci-dessus.

PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte a l'assurance de pouvoir inscrire une (1) équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé, à savoir quatre (4) femmes et quatre (4) hommes pour un total de huit (8) athlètes.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

À l'issue de chaque épreuve de qualification, la FINA publiera les résultats sur son site web (www.fina.org).

Une fois la Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020 achevée, et au plus tard deux (2) semaines après l'événement, chaque CNO/FN sera informé du nombre de places qu'il aura obtenues.

Le nombre total d'athlètes inscrits par tous les CNO ne devra pas excéder 136 (*règle BL 9.3.8.3.1.1 de la FINA*).

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer l'utilisation de ces places, comme indiqué à la section **G. Période de qualification**.

Si un athlète est inscrit à la fois comme membre d'une équipe en plongeon synchronisé et comme concurrent individuel pour la même hauteur, cet athlète ne devra être compté qu'une seule fois. (Exemple : si les deux athlètes qui participent à l'épreuve de tremplin en plongeon synchronisé concourent aussi individuellement au tremplin, le nombre total d'athlètes au tremplin sera de deux (2)). (*Règle BL 9.3.8.3.1.2 de la FINA*)

CONFIRMATION DES PLACES PAYS HÔTE

Le CNO/FN du pays hôte devra avoir confirmé à la FINA l'utilisation des places allouées deux (2) semaines après la fin de la Coupe du monde de plongeon 2020.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais impartis ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée comme suit :

Plongeon synchronisé (tremplin et haut vol)

Règle BL 9.3.8.3.2 de la FINA

Si l'une des sept (7) équipes ayant obtenu une place de qualification se retire, elle sera remplacée par l'équipe non encore qualifiée occupant le rang suivant au classement de la Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020.

Plongeon individuel (tremplin et haut vol)

Règle BL 9.3.8.3.3 de la FINA

Si un athlète qui a obtenu une place de qualification conformément à la règle BL 9.3.8.3.1 n'est pas inscrit aux Jeux Olympiques, la place sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante à la Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020, pour autant que la somme de toutes les inscriptions (plongeon synchronisé et plongeon individuel) n'excède pas 136.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte décide de ne pas utiliser une place qui lui a été réservée dans les épreuves par équipes, la place sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant dans la même épreuve lors de la Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020.

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Milestone
12 – 28 juillet 2019	18 ^{es} Championnats du monde de la FINA, Gwangju (KOR)
1 – 5 août 2019	Qualification pour l'Amérique, Pan American Games, Lima (PER)
5 – 11 août 2019	Championnats européens de plongeon, Kyiv (UKR)
6 – 8 septembre 2019	8 ^e Coupe d'Asie de plongeon, Malaysia
À confirmer	Championnats africains de plongeon
12 – 15 décembre 2019	Championnats océaniques de plongeon, Auckland (NZL)
2 mars 2020	Date limite à laquelle la FINA devra avoir informé les CNO/FN des places qui leur ont été attribuées
3 juin 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA l'utilisation des places allouées
21 – 26 avril 2020	Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2020, Tokyo (JPN)
4 – 12 juin 2020	Réattribution de toutes les places inutilisées par la FINA
6 juillet 2020	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo
24 juillet – 9 août 2020	Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo